

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	2
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

deurs, selon l'épaisseur des cheveux. Les bonnets ne doivent pas recouvrir seulement l'occiput, mais bien le sommet de la tête.

Les manchettes blanches et les **faux-cols** sont livrés souples ou empesés.

Le tablier noir en alpaga n'est pas obligatoire; il peut être employé, et l'atelier de Zurich le fournit en différentes grandeurs.

* * *

L'insigne de l'Alliance, rouge et blanc, en toile lavable, n'est pas obligatoire, mais peut être cousu sur le côté gauche de la bavette du tablier ou sur le sarrau, au niveau de la pochette à montre.

Avec la robe de sortie noire, les infirmières ne pourront porter que des chausures noires. Avec le costume, elles ne porteront pas de bas de couleur à jour.

Il est interdit de faire des changements aux différents objets constituant le costume et de porter des pièces d'habits civils avec celles de l'uniforme de l'Alliance.

* * *

Tous les membres de l'Alliance qui en portent l'uniforme ont à se soumettre scrupuleusement aux présentes prescriptions; chaque membre de l'Alliance n'a pas seulement le droit, mais bien le devoir de signaler les infirmières qui contreviendraient au présent règlement.

La non-observation de ces prescriptions adoptées par l'assemblée des délégués à Bâle, le 12 novembre 1922, entraîne, à la 1^{re} réclamation, une pénalité de fr. 10; à la 2^e observation, le retrait du port de l'insigne en argent; à la 3^e observation, l'exclusion de l'Alliance.

Au nom de l'Alliance suisse des gardes-malades:

Le président,
D^r C. DE MARVAL.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Section de Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-malades. Assemblée générale du 6 décembre 1922. Rapport du comité. — Au 30 juin 1922 la section de Neuchâtel de l'Alliance des gardes-malades comptait 95 membres, soit 75 infirmières, 5 infirmiers et 15 gardes-releveuses. Pendant l'exercice écoulé nous avons enregistré 9 admissions, 11 démissions, 3 transferts et 1 décès.

L'activité de nos membres est, pour un grand nombre d'entre eux, intimement liée à celle de notre bureau. Or nous devons reconnaître que l'exercice que nous analysons présente une sensible diminution du nombre des placements effectués, en comparaison avec les deux dernières années. Le nombre des journées de travail

de nos gardes est inférieur de 1400 environ sur 1920, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si les salaires payés aux gardes ne s'élèvent qu'à fr. 32 660.

A quoi faut-il attribuer ce relâchement de notre activité? Y aurait-il moins de malades? Notre personnel serait-il moins apprécié qu'autrefois? Notre bureau aurait-il une mauvaise presse? Aurions-nous de la concurrence?

Nous pouvons répondre négativement aux trois premières questions, heureusement! Nous savons que dans la grande majorité de ses membres, notre personnel est aimé et apprécié du corps médical et de la clientèle; nous savons aussi avec quel doigté et quelle conscience travaille la directrice de notre bureau, cherchant à obliger chacun.

Non, ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher. Hélas, c'est la situation économique d'après-guerre, situation qui — loin de s'améliorer — semble se compliquer encore, qui oblige chacun à restreindre ses dépenses. Pour beaucoup de familles qui n'auraient pas hésité jadis à engager une infirmière, la garde-malade devient un luxe qu'on ne s'accorde que s'il est réellement impossible de s'en passer! On cherche à s'arranger autrement, à moins de frais. On se contentera de l'aide de la voisine, de telle parente qui peut consacrer quelques heures par jour à venir donner un coup de main. Ou bien encore on ne gardera une infirmière que le temps strictement nécessaire, alors que jadis leur séjour se prolongeait souvent pendant la convalescence de leur malade.

Et c'est ainsi que le chômage a fait aussi son apparition chez les gardes-malades, de sorte que pour un grand nombre d'entre elles, la vie présente et l'avenir sont des sujets d'inquiétudes constantes.

Une autre raison de la diminution des placements peut être trouvée dans le fait que nous renonçons de plus en plus à envoyer nos gardes à l'étranger. Nous avons eu à leur sujet tant de désagréments, tant de déceptions et de déboires, que nous préférons renoncer à placer nos infirmières en dehors de Suisse. Si nous avions à notre disposition des gardes-d'enfants — qui sont si rares en Suisse romande — nous pourrions, il est vrai, souvent leur procurer des places en France d'où on nous en demande fréquemment. Parfois nos relevées sans travail suivi acceptent ces postes-là.

Constatons enfin que les prix que notre bureau de placement fixe pour le salaire de notre personnel ne sont point élevés en comparaison des salaires payés dans d'autres régions de la Suisse, parfois même ils sont sensiblement inférieurs. Nos tarifs sont modestes, mais tels qu'ils sont, ils resteront trop élevés pour bien des bourses tant que la crise économique subsistera. Hélas! elle n'est pas près de disparaître.

Enfin, et comme réponse à notre 4^e question, nous devons constater qu'un très grand nombre de jeunes filles embrassent aujourd'hui la carrière du nursing. Il y a beaucoup plus d'infirmières qu'avant la guerre, de sorte que la profession est quelque peu encombrée et que, comme pour tant d'autres, il y a pléthore.

Cette situation, nous la subissons; nous ne l'avons pas créée; nous n'y pouvons rien changer.

C'est aux membres de notre section, aux gardes de l'Alliance, à avoir une telle réputation d'excellence qu'on les préfère aux autres, qu'on s'adresse à elles plutôt qu'aux autres, et qu'on vienne toujours davantage aux bureaux de placements de la Croix-Rouge, certain d'y trouver un personnel d'élite.

Notre *caisse de secours* a été fondée en 1912, il y a dix ans. Nous avons mis de côté cette année-là fr. 150. En 1918 vous avez décidé d'organiser une loterie dans le but de constituer un fonds de quelque conséquence, et cette loterie a produit la somme de fr. 2491.85. Pour des allocations diverses, nous avons prélevé au cours des années passées fr. 151.40, afin de venir en aide à des situations momentanément difficiles de quelques gardes. Par contre, nous avons pu mettre de côté chaque année quelque argent, selon décision de notre assemblée générale. Avec les intérêts annuels, notre petite caisse de secours atteint aujourd'hui fr. 3862 placés à la caisse d'épargne, et rapportant plus de fr. 150 d'intérêt chaque année. Nous n'avons fait aucun prélèvement ni en 1920, ni en 1921, ni cette année.

Assurance-maladie. Vous vous souvenez peut-être que nous avons eu quelque peine à vous obliger d'être prévoyantes, à vous forcer de contracter une assurance-maladie et accidents. Aujourd'hui vous êtes toutes assurées à des taux divers; la plupart d'entre vous ont contracté une assurance auprès de la Société suisse de secours mutuels « Helvetia ». Il vous intéressera certainement d'apprendre que les cotisations payées par nos membres de la section de Neuchâtel à cette société, pour les premiers six mois de 1922, ont atteint fr. 671.90; mais il vous intéressera bien davantage de savoir que pendant ces mêmes six mois, la société « Helvetia » a versé en indemnités de maladie à nos gardes fr. 1093.

Vous voyez donc combien cette mesure de prévoyance est utile, et quels services elle a rendu à plusieurs de nos membres.

Comptes. Les comptes de la section, présentés par sœur Cécile Montandon, trésorière, bouclent avec un solde actif de fr. 353. Après les avoir approuvés, l'assemblée décide de consacrer ce solde comme suit: fr. 50 au Bureau de placement, fr. 100 à la trésorière, un franc par membre comme don à la caisse de secours de l'Alliance, soit fr. 95, et le reste à la caisse de secours de la section.

Nominations. Tous les membres du comité sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans; ce sont: Dr C. de Marval, Dr de Reynier, sœur Maria Quinche, sœur Cécile Montandon, sœur Mina Elsner, M^{me} Moosmann, M. Lutenegger.

Comme délégués aux assemblées de l'Alliance sont désignés: le Dr de Reynier et les autres membres du comité, ainsi que sœur Marthe Sandoz pour le cas où nous aurions droit à un 7^e délégué. M^{les} Mathilde Benoit et Babette Werner sont nommées vérificatrices des comptes.

Cotisation annuelle. La cotisation est maintenue à fr. 10, l'abonnement à « La Croix-Rouge suisse » est compris dans cette somme. Le président et sœur Maria Quinche font un court rapport sur l'assemblée annuelle de l'Alliance à Bâle et présentent les différentes pièces du costume qui ont été définitivement adoptées lors de cette réunion.

Sous divers, la section exprime le vœu que le Comité central étudie la question d'un organe bilingue, qui deviendrait le journal officiel de tous les membres de l'Alliance, tant pour ceux de langue allemande que pour les romands. Le président qui est chargé de transmettre cette demande au Comité central fait remarquer les difficultés qui surgiront au point de vue de la rédaction et du coût, alors que les *Blätter für Krankenpflege* s'adressent à quelque 1300 gardes-malades et qu'il n'y en a guère plus de 200 de langue française.

Après la séance, un thé copieux fut servi aux vingt et quelques participants, heureux de prolonger cette réunion, et qui se promettent de se retrouver à la fête de Noël fixée au mercredi 27 décembre chez les Sœurs du dispensaire antituberculeux.

La Chaux-de-Fonds, samaritains. — Notre section vient de terminer un cours de soins aux blessés qui est le deuxième de cette année. Il a été suivi par 48 personnes au début, mais soit plus de sévérité de la part du médecin et des moniteurs, soit plus de sérieux du côté des élèves, 35 candidats seulement se sont présentés à l'examen qui a été excellent. M. le Dr Borel, délégué de la Croix-Rouge, et M. A. Roemer, représentant du Comité central, ont exprimé toute leur satisfaction et M. le Dr Grosjean, qui, fait à relever, a déjà donné le pre-

mier cours, a su en quelques mots bien sentir expliquer le pourquoi de sa sévérité, et dont on voit le résultat. 24 membres actifs se sont fait recevoir de nos sections.

L'année 1923 commence, que nous appartera-t-elle? En attendant de le savoir, nous formons les meilleurs vœux de bonheur pour la grande famille samaritaine. S. S. C.

Section de Bâle. — Candidates: Sœur Paula Fritschknecht, 1897, de Schwellbrunn; Lydia Obergfell, 1895, badoise; Emilie Hediger, 1886, de Reinach; Louise Zgraggen, 1894, de Schattendorf; Philippine Eichenberger, 1891, de Beinwil; Hedwige Hoch, 1895, de Bâle.

Démissions: Sœur Käti Hollenweger, Marie Weiersmüller.

Transfert: Ida Mülli, qui passe dans la section de St-Gall.

Section de Berne. — Admissions: Sœur Anna Born, 1895, de Balsthal; Gertrude Guidon, 1895, de Latsch.

Candidate: Sœur Mina Jordi de Wiler, près Utzensdorf.

Section de Genève. — Admission définitive: M^{me} Marguerite Annen et M^{me} Caroline Waelbroeck.

Démission: Sœur Marguerite Ritzi et M^{me} Octavie Clerc, pour cause de mariage.

La broche n° 1179 a été perdue à Genève; ce numéro est donc annulé jusqu'à nouvel avis.

Section de Lucerne. — Admission: Sœur Hedwige Arnet, de Lucerne.

Candidates: Sœur Marie-Louise Hartmann, 1881, d'Arbon; Lina Zimmermann, 1897, d'Ennetbürgen; Philomène Beck, 1888, de Sursee; Marie-Henriette von Moos, 1897, de Lucerne; Vereneli Käppli, 1893, de Sins.

Section de St-Gall. — Candidates: Sœur Ida-Jeanne Kobelt, 1895, de Marbach (St-Gall); Bertha Mantel, 1891, d'Aadorf.

Section de Zurich. — Candidates: Sœur Marie-Louise Burri, 1897, de Malters; Bertha Hug, 1892, de Bassersdorf.

Démissions: Ida Lehmann, Joséphine Müller, Bertha Guldener, Lina Gasser, Marg. Degemann, infirmier Fr. Koenitzer, pour cause de santé.